



REUNION D'INFORMATION SYNDICALE

Le SNUDI-FO 95 propose à tous les collègues de participer à la première réunion d'information syndicale qu'il organise :

Samedi 12 septembre 2015
de 9h à 12h

à SAINT OUEN L'AUMONE

à l'UD FO
38 rue d'Eragny
95310 St Ouen l'Aumône

Nous discuterons de la situation de rentrée et des moyens d'arrêter la série de contre-réformes qui s'abat sur les enseignants et l'école publique. La grève est à l'ordre du jour !

Les 3h de réunions peuvent être déduites des animations ou conférences pédagogiques et des concertations.

POUR DEDUIRE LES 3 HEURES, IL FAUT PREVENIR VOTRE IEN

Modèle de courrier

Mme/M. l'IEN,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément au droit syndical (arrêté d'application du 29 août 2014 et décret 82-447 modifié), je participerai (j'ai participé) à la Réunion d'Information Syndicale (RIS) organisée par le SNUDI-FO 95, le(date)..... de(heures)..... à (lieu).....

Ce temps peut être déduit des 72 heures annualisées obligatoires (concertations, animations ou conférences pédagogiques) prévues par le décret 2008-775 du 30 juillet 2008 (modifié par le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013).

Je ne participerai donc pas (je n'ai pas participé) àdu

Veuillez recevoir, M. /Mme l'Inspecteur/trice, l'expression de mes salutations respectueuses.

SIGNATURE

A l'issue de chaque réunion d'information syndicale, le SNUDI-FO 95 remet une attestation de présence aux participants.